



RÈGLEMENT DU CONCOURS ARTISTIQUE

“Censure et liberté”

Règlement du concours artistique organisé du 8 au 12 mars 2023

Préambule

A l'occasion de l'organisation de la cinquième édition du festival Un Printemps en Asie, sous le thème “Braver l'interdit”, en partenariat avec le Théâtre National de Bretagne, l'association Un Printemps en Asie organise un concours artistique du 8 au 12 mars 2023.

Organisé pour la première fois en 2019, le festival Un Printemps en Asie est un festival de cinémas asiatiques ayant lieu chaque année au mois de mars, et vise à faire découvrir ou redécouvrir aux Rennais.es des films asiatiques, accompagnés de conférences et ateliers, autour d'un thème précis.

L'objectif du concours est de permettre aux artistes amateur.trice.s ou professionnel.le.s rennais.es de s'exprimer autour d'un thème donné, correspondant à la programmation du festival, et d'exposer leur(s) œuvre(s) dans les locaux de la Maison Internationale de Rennes, du 8 au 12 mars 2023.

Le thème du concours est “**Censure et liberté**”.

Article 1 - Conditions de participation

Le concours artistique est ouvert à tout.e.s à partir de 15 ans.

La participation au concours est gratuite.

Les participant.e.s sont libres d'inscrire plusieurs œuvres au concours.

La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Toutes et tous les participant.e.s doivent s'inscrire au concours en envoyant le formulaire ci-dessous dûment rempli par mail à l'adresse festivalupea@gmail.com, avant le **1er mars 2023**.

Article 2 - Format et nature des oeuvres

Aucune technique n'est imposée. Cependant, toutes les œuvres doivent être affichables aux formats A3, A4 ou A5 (portrait ou paysage). Les photographies sont autorisées, sous réserve d'avoir été imprimées au préalable par le(s) participant.e.s. A noter : pour des raisons techniques liées à l'accrochage, les œuvres ne devront pas être encadrées. Également, pour des raisons esthétiques et de maintien des oeuvres, nous conseillons aux artistes de rigidifier l'arrière de leur(s) oeuvre(s) en collant un "dos" (papier cartonné épais) au dos de leur œuvre.

Article 3 - Modalités d'exposition et de sélection des lauréats

Les œuvres devront être déposées par les participant.e.s le 7 mars entre 10h et 13h dans les locaux de la Maison Internationale de Rennes (MIR) située au 7 Quai Chateaubriand, 35000 Rennes. L'exposition sera ouverte au public du 8 au 12 mars, période durant laquelle les Rennais.es seront invité.e.s à se rendre à la MIR de manière à voter pour leur(s) oeuvres préférée(s). Les lauréat.e.s seront donc désigné.e.s par un vote du public. A noter : les horaires d'ouverture de la galerie seront renseignés sur le site internet du festival courant février.

En fonction du nombre de participant.e.s, l'association se réserve le droit de présélectionner les œuvres qui seront exposées et donc proposées au vote.

Pour connaître le calendrier de réception des œuvres, veuillez vous reporter à l'article 5 du présent règlement.

Article 4 - Remise des prix

La remise des prix aura lieu le 12 mars 2023 à 10h dans la galerie de la Maison Internationale de Rennes (MIR) située au 7 Quai Chateaubriand, 35000 Rennes.

Les lauréat.e.s recevront les prix suivants :

- 1er prix : un chèque cadeau d'une valeur de 50 € chez Le Géant des Beaux-Arts à Rennes
- 2ème prix : un chèque cadeau d'une valeur de 40 € chez Le Géant des Beaux-Arts à Rennes
- 3ème prix : un chèque cadeau d'une valeur de 40 € chez Imayoko (restaurant japonais rennais)

Article 5 - Calendrier du concours

Date limite d'inscription : 1er mars 2023

Réception des œuvres dans les locaux de la MIR : le 7 mars 2023, de 10h à 13h .

Vernissage : le 7 mars 2023 à partir de 18h.

Durée de l'exposition et période de vote du public : du 8 au 12 mars 2023, en fonction des horaires d'ouverture de l'exposition.

Remise des prix : le 12 mars 2023 de 10h à 11h.

Décrochage et réception des œuvres par les artistes : le 12 mars entre 11h et 13h.

Article 6 - Droits d'auteur

Les participant.e.s au présent concours autorisent l'association Un Printemps en Asie, la Maison Internationale de Rennes et le Théâtre National de Bretagne à diffuser leur(s) œuvre(s) et leurs nom et prénom ou pseudonyme sur leurs sites internet et réseaux sociaux.

Article 7 - Acceptation du règlement

Toutes et tous les participant.e.s doivent s'inscrire au concours en envoyant le formulaire ci-dessous dûment rempli par mail à l'adresse festivalupea@gmail.com, avant le 1er mars.

En s'inscrivant au concours, chaque participant.e déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

Article 8 - Données personnelles

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la participation au concours.

Les destinataires de ces données sont exclusivement les organisateurs du concours.

Les informations nominatives ne seront utilisées que pour désigner les gagnants et ne seront pas conservées au-delà de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, vous opposer à leur traitement ou demander leur effacement en adressant un email accompagné d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse suivante : festivalupea@gmail.com

Fait à Rennes, le 7 février 2023

Formulaire d'inscription

Nom et prénom du ou de la participant.e :

Pseudonyme (optionnel) :

Titre de l'oeuvre :

Date de création de l'oeuvre :

Description de l'oeuvre ou commentaires :

Informations biographiques sur l'auteur (études, profession, inspirations artistiques...) :

Fait à _____, le _____,

Signature du ou de la participant.e :